



Buchelay

DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE DE BUCHELAY

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 078-217801182-20250707-60_2025-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° 60 / 2025

CONTRAT D'ENGAGEMENT
Sortie nature sur la thématique de la
diversité de la faune locale

Nature de l'acte :

1.4 Commande Publique / Autres types
de contrats

Nous, Stéphane TREMBLAY, Maire de la Commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 4/II/2023 du 10 février 2023, portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant que dans le cadre de la programmation culturelle estivale de la médiathèque Odette Dubarry (La Terrasse de la médiathèque), des ateliers et des animations sont programmés à destination des publics Buchelois, avec le soutien du Centre National du Livre, dans le cadre de l'Été culturel en Ile de France,

Considérant que dans le cadre de cette programmation, la médiathèque organisera une *Sortie nature sur la thématique de la diversité de la faune locale*, le jeudi 10 juillet 2025 de 10h à 12h30, au départ de la médiathèque Odette Dubarry,

Considérant que cette sortie sera animée par Solen Boivin, guide nature pour l'association « Sorties Nature 78 »,

DÉCIDONS

Article I : De signer le contrat d'engagement de Mme Solen Boivin pour la prestation «*Sortie nature sur la thématique de la diversité de la faune locale*», le jeudi 10 juillet 2025 de 10h à 12h30, au départ de la médiathèque Odette Dubarry,

Article II : D'accepter le montant total dû pour la prestation qui s'élève à 250,00 euros TTC.

Article III : Les parties conviennent d'arrêter le prix des places comme suit : 0 euros TTC (gratuité).

Article IV : Ampliation de la présente Décision sera transmise :

- en Préfecture des Yvelines
- à Monsieur le Trésorier de Mantes la Jolie

Buchelay, le 07/07/2025.

Publication électronique sur le site internet communal
Rendu exécutoire - Loi du 2 mars 1982
Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021

Mr Stéphane TREMBLAY,
Maire

1, RUE GABRIEL PÉRI • 78200 BUCH
Signé électroniquement par : Le maire
Date de signature : 11/07/2025
Qualité : Le maire et président du CCAS

TÉL. : 01 30 98 10 78 • EMAIL : CONTACT@BUCHELAY.F